

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE – SAINT-REMY

Nombre de Membres en
exercice : 9

Présents (es) à la
séance : 8

Pouvoir : 0

Date de la convocation :
24/06/26

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX et LE PREMIER JUILLET à 17H00.

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Florence PLISSONNIER, qui procède à l'appel nominal.

Etaient présentes : Mesdames Florence PLISSONNIER, Françoise FAUTRELLE, Pascale DESRAY, Chantal FATTIER, Catherine REY-FINCK, Messieurs, Jacques LAMBERT, Jean Baptiste GOUYON, Ibrahima BATHILY.

Etaient excusés : Monsieur Pierre COLIN

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Objet : Convention de partenariat avec l'association Présence Verte Confluence relative à la téléassistance des personnes âgées et/ou en perte d'autonomie.

Exposé :

La téléassistance constitue un outil de maintien à domicile et de sécurisation des personnes isolées, âgées ou en perte d'autonomie. La présente convention s'inscrit dans le cadre du renouvellement du partenariat avec l'association Présence Verte Confluence et prévoit la poursuite d'un dispositif permettant d'équiper le domicile d'un usager d'un déclencheur et d'un transmetteur lui permettant d'alerter une centrale d'écoute 24h/24 et 7j/7.

Le CCAS s'engage à promouvoir cette offre auprès de ses administrés et à orienter les personnes intéressées vers le dispositif. Ce partenariat présente un intérêt direct pour les bénéficiaires, dans la mesure où il leur permet d'accéder à un service de téléassistance à des tarifs avantageux, négociés dans le cadre de la convention, avec notamment des frais d'installation réduits et un abonnement mensuel plafonné à un tarif préférentiel pour les dossiers issus du CCAS.

La convention précise également les modalités de souscription, de suivi des dossiers et de communication entre les deux structures, ainsi que les conditions financières applicables aux dossiers transmis par le CCAS.

Visa :

Vu le projet de convention de partenariat avec l'association Présence Verte Confluence.

Considérant l'intérêt de proposer un service de téléassistance aux personnes âgées et/ou en perte d'autonomie.

Considérant que ce dispositif contribue au maintien à domicile et à la sécurisation des usagers.

Délibération :

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration :

- **APPROUVE** la convention de partenariat avec l'association Présence Verte Confluence.
- **AUTORISE** la Présidente du CCAS, ou son représentant, à signer ladite convention ainsi que tout document s'y rapportant.
- **DIT** que la mise en œuvre du partenariat sera assurée par les services du CCAS.
- **PRECISE** que la convention est conclue pour une durée d'un an à compter de sa date de signature, par tacite reconduction, avec dénonciation possible par lettre recommandée avec accusé de réception et préavis de trois mois.

REÇU EN PRÉFECTURE

le 09/07/2026

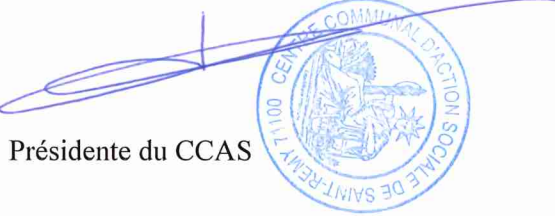
Application agréée E-legalite.com

99_DE-071-267105278-20260701-DEL23_26-DE

Vote : POUR à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré en séance et ont signé les membres présents. Pour extrait conforme.

Florence PLISSONNIER

A blue ink signature of Florence Plissonnier is written over a circular official stamp. The stamp contains the text "CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SAINT-REMY" around the perimeter and "71100" at the bottom. The center of the stamp features a coat of arms with a star above it.

Présidente du CCAS